

CRI(2019)14rev1

ECRI Glossary / Glossaire de l'ECRI

9 April 2019

achieving equality encompasses both: equal access to and exercise of rights by people experiencing discrimination and intolerance, and improvement of their individual and collective situation in various fields. These fields include, inter alia, education, employment, housing and health; political representation, power and influence on decisions; recognition, status and standing; and relationships of care, respect and solidarity with other groups and institutions; (§ 18 of the EM to GPR 2)

adjudicatory bodies include any bodies that have adjudicatory competences placed outside the court system, such as equality bodies with a decision-making function; (§ 73 of the EM to GPR 2)

advocacy in connection with denigration, hatred or vilification shall mean the explicit, intentional and active support for such conduct and attitudes with respect to a particular group of persons; (§ 7 of the EM to GPR 15)

alienation shall mean the withdrawal of a person from the society in which he or she lives and of his or her commitment to its values; (§ 7 of the EM to GPR 15)

anti-Gypsyism is a specific form of racism, an ideology founded on racial superiority, a form of dehumanisation and institutional racism nurtured by historical discrimination, which is expressed, among others, by violence, hate speech, exploitation, stigmatisation and the most blatant kind of discrimination; (§ 15 of the preamble to GPR 13)

la **réalisation de l'égalité** comprend à la fois l'égalité dans l'accès aux droits et l'exercice des droits par les personnes exposées aux discriminations et à l'intolérance, et l'amélioration de leur situation individuelle et collective dans divers domaines dont l'éducation, l'emploi, le logement et la santé, la représentation politique, le pouvoir et l'influence sur les décisions, la reconnaissance, le statut social et les relations de protection, de respect et de solidarité avec d'autres groupes et institutions; (§ 18 de l'EM à la RPG 2)

les **organismes juridictionnels** sont toutes les instances qui ont la compétence de prise de décision en dehors du système judiciaire, par exemple les organismes de promotion de l'égalité ayant la fonction de statuer sur les plaintes ; (§ 73 de l'EM à la RPG 2)

appel, en relation avec le dénigrement, la haine ou la diffamation, le soutien explicite, intentionnel et actif à une telle conduite et de telles attitudes à l'égard d'un groupe particulier de personnes; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

isolement le repli sur soi d'une personne par rapport à la société dans laquelle il ou elle vit et son désaveu des valeurs de cette société ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

l'**anti-tsiganisme** est une forme spécifique de racisme, une idéologie fondée sur la supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel nourrie par une discrimination historique, qui se manifeste, entre autres, par la violence, le discours de haine, l'exploitation, la stigmatisation et la discrimination dans sa forme la plus flagrante ; (§ 15 du préambule de la RPG 13)

antisemitism shall mean prejudice against, hatred of, or discrimination against Jews as an ethnic or religious group; (§ 7 of the EM to GPR 15)

Black persons shall mean persons that identify themselves as Black, often in the sense of belonging to a/the Black community. Many times the term Black is used by the persons/communities concerned as a political identity symbol in the fight for their rights.

condonation shall mean the excusing, forgiving or overlooking of particular conduct; (§ 7 of the EM to GPR 15)

crimes against humanity shall mean any of the acts listed in Article 7 of the Rome Statute of the International Criminal Court when committed as part of a widespread or systematic attack directed against any civilian population, with knowledge of the attack; (§ 7 of the EM to GPR 15)

decision making function of equality bodies encompasses the function to take decisions on complaints. Among these equality bodies, two models can be distinguished: the first group of equality bodies can issue binding decisions and some of them can also impose sanctions. The second group of equality bodies issues recommendations [...] that are not binding and do not impose sanctions; (§ 10 of GPR 2 and § 84 of the EM to GPR 2)

denigration shall mean the attack on the capacity, character or reputation of one or more persons in connection with their membership of a particular group of persons; (§ 7 of the EM to GPR 15)

antisémitisme, tout préjugé, haine, ou discrimination à l'égard des Juifs en tant que groupe ethnique ou religieux; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

Personnes Noires, les personnes qui s'identifient comme Noires, souvent dans le sens d'appartenir à une/la communauté noire. Souvent, le terme Noir est utilisé par les personnes/communautés concernées comme symbole d'identité politique dans la lutte pour leurs droits.

légitimation, le fait d'excuser, de pardonner ou de fermer les yeux sur un comportement donné; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

crimes contre l'humanité, l'un quelconque des actes énoncés à l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

la fonction des organismes de promotion de l'égalité de statuer sur des plaintes comprend la fonction de statuer sur des plaintes. Parmi ces organismes deux modèles peuvent être distingués : d'une part, celui des organismes de promotions de l'égalité qui peuvent prendre des décisions contraignantes, voire imposer des sanctions et d'autre part, celui des organismes de promotion de l'égalité qui formulent des recommandations [...] qui ne sont pas contraignantes et si l'organisme n'est pas autorisé à prononcer des sanctions ; (§ 10 de la RPG 2 et § 84 de l'EM à la RPG 2)

dénigrement, toute attaque contre les capacités, le caractère ou la réputation d'une ou de plusieurs personnes en relation avec son/leur appartenance à un groupe particulier de personnes; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

differential treatment is wide and includes any distinction, exclusion, restriction, preference or omission, be it past, present or potential; (§ 12 of the EM to GPR 7)

direct racial discrimination shall mean any differential treatment based on a ground such as race, colour, language, religion, nationality or national or ethnic origin, which has no objective and reasonable justification. Differential treatment has no objective and reasonable justification if it does not pursue a legitimate aim or if there is not a reasonable relationship of proportionality between the means employed and the aim sought to be realised; (§ 1 of GPR 7)

discrimination shall mean any differential treatment based on a ground such as “race”, colour, language, religion, nationality or national or ethnic origin, as well as descent, belief, sex, gender, gender identity, sexual orientation or other personal characteristics or status, which has no objective and reasonable justification; (§ 7 of the EM to GPR 15)

discrimination by association occurs when a person is discriminated against on the basis of his or her association or contacts with one or more persons designated by one of the enumerated grounds. This would be the case, for example, of the refusal to employ a person because s/he is married to a person belonging to a certain ethnic group; (§ 16 of the EM to GPR 7)

effectiveness of equality bodies means that the equality body implements its functions and competences in a way and to a scale and standard that make a significant impact on the achievement of equality and the elimination of discrimination and intolerance; (§ 16 of

différence de traitement doit être entendue dans un sens large, comprenant toute distinction, exclusion, restriction, préférence ou omission, qu'elle soit passée, actuelle ou potentielle ; (§ 12 de l'EM à la RPG 7)

discrimination raciale directe toute différence de traitement fondée sur un motif tel que la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, qui manque de justification objective et raisonnable. Une différence de traitement manque de justification objective et raisonnable si elle ne poursuit pas un but légitime ou si fait défaut un rapport raisonnable de proportionnalité entre les moyens employés et le but visé; (§ 1 de la RPG 7)

discrimination, toute différence de traitement fondée sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique ainsi que l'ascendance, les convictions, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques ou situations personnelles, qui manque de justification objective et raisonnable ; (§ 7 de l'EM à la RPG15)

il y a **discrimination par association** lorsqu'une personne est discriminée en raison de son association ou de ses contacts avec une ou plusieurs personnes distinguées par un des motifs énumérés. Ce serait le cas, par exemple, du refus d'employer une personne parce que son conjoint appartient à un certain groupe ethnique ; (§ 16 de l'EM à la RPG 7)

l'efficacité de l'organisme de promotion de l'égalité signifie que l'organisme de promotion de l'égalité met en œuvre ses pouvoirs et ses compétences d'une manière et à un niveau qui a un impact significatif sur la réalisation de l'égalité et l'élimination des discriminations et de l'intolérance ; (§ 16 de

the EM to GPR 2)

equality body is an independent body, established by constitutional provision or legislation by parliament, with the mandate to combat racism and intolerance (§ 1 of GPR 2). It can cover a **single [discrimination] ground** or **multiple [discrimination] grounds** and be **stand-alone** or form an equal part of **multi-mandate institutions** that include a human rights or Ombudsperson mandate; (§§ 6 and 7 of GPR 2)

equality mandate covers the promotion and achievement of equality, prevention and elimination of discrimination and intolerance, including structural discrimination and **hate** speech, and promotion of diversity and of good relations between persons belonging to all the different groups in society; (§ 4a of GPR 2)

expression is understood in the Recommendation to cover speech and publications in any form, including through the use of electronic media, as well as their dissemination and storage. Hate speech can take the form of written or spoken words, or other forms such as pictures, signs, symbols, paintings, music, plays or videos. It also embraces the use of particular conduct, such as gestures, to communicate an idea, message or opinion; (§ 11 of the EM to GPR 15)

indirect racial discrimination shall mean cases where an apparently neutral factor such as a provision, criterion or practice cannot be as easily complied with by, or disadvantages, persons belonging to a group designated by a ground such as race, colour, language, religion, nationality or national or ethnic origin, unless this factor has an objective and

l'EM à la RPG 2)

organisme de promotion de l'égalité est un organisme établi au moyen de dispositions constitutionnelles ou d'une loi parlementaire et qui est chargé de lutter contre le racisme et l'intolérance ; (§ 1 de la RPG 2). Il peut couvrir **un** ou **plusieurs motifs de discrimination** et être **autonome** ou faire partie sur un même pied d'égalité d'**institutions dotées de plusieurs mandats**, notamment d'un mandat général de droits de l'homme ou de médiateur; (§§ 6 et 7 de la RPG 2)

mandat pour l'égalité couvre la promotion et la réalisation de l'égalité, la prévention et l'élimination des discriminations et de l'intolérance, y compris la discrimination structurelle et le discours de haine, ainsi que la promotion de la diversité et des bonnes relations entre les personnes appartenant aux différents groupes de la société ; (§ 4a de la RPG 2)

expression s'entend comme englobant les discours et les publications de toute forme, notamment par le biais des médias électroniques, ainsi que leur diffusion et leur conservation. Le discours de haine peut prendre la forme de propos écrits ou exprimés de vive voix ou d'autres formes telles que des images, des signes, des symboles, des peintures, de la musique, des pièces de théâtre ou des vidéos. Il recouvre également l'adoption d'un comportement particulier (des gestes par exemple) pour communiquer une idée, un message ou une opinion ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

discrimination raciale indirecte le cas où un facteur apparemment neutre tel qu'une disposition, un critère ou une pratique ne peut être respecté aussi facilement par des personnes appartenant à un groupe distingué par un motif tel que la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, ou désavantage ces personnes, sauf si ce facteur a une

reasonable justification. This latter would be the case if it pursues a legitimate aim and if there is a reasonable relationship of proportionality between the means employed and the aim sought to be realised; (§ 1 of GPR 7)

gender shall mean the socially constructed roles, behaviours, activities and attributes that a given society considers appropriate for women and men; (§ 7 of the EM to GPR 15)

gender identity shall mean each person's deeply felt internal and individual experience of gender, which may or may not correspond with the sex assigned at birth, including the personal sense of the body (which may involve, if freely chosen, modifications of bodily appearance or function by medical, surgical or other means) and other expressions of gender, including dress, speech and mannerism; (§ 7 of the EM to GPR 15)

gender marker is a gendered designator on, for example, an identity document (passports). The most obvious gender markers are designations such as male/female or Mr/Mrs/Ms/Miss. They can also be professional titles or personal pronouns, or coded numbers, such as social security numbers and tax numbers which may use certain combinations for men and for women (for example, even/uneven numbers). Gender markers are often embedded in ID cards or personal certificates such as passports, birth certificates, school diplomas, and employers' reference letters; (CommDH 2011, op. cit.)

applying a **gender perspective** involves analysing whether the needs, situation and experiences of both women and men

justification objective et raisonnable. Il en est ainsi s'il poursuit un but légitime et s'il existe un rapport raisonnable de proportionnalité entre les moyens employés et le but visé; (§ 1 de la RPG 7)

genre, les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes ; (§ 7 de l'EM à la RPG15)

identité de genre, l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

on appelle **marqueur de genre** une information qui désigne le genre, figurant, par exemple, sur un document d'identité (passeport). Les désignations telles que homme/femme ou M./Mme/Melle sont les marqueurs de genre les plus connus. Citons également les noms de profession, les pronoms personnels et les numéros codés (numéro de sécurité sociale, numéro fiscal, etc.), qui utilisent parfois des combinaisons différentes pour les hommes et pour les femmes (par exemple chiffres pairs/impairs). Des marqueurs de genre sont souvent intégrés aux documents d'identité et aux certificats personnels, notamment les passeports, les certificats de naissance, les diplômes et les lettres de recommandation fournies par les employeurs; (CommDH 2011, op. cit.)

appliquer une **perspective d'égalité** entre les genres consiste dans l'analyse si les besoins, la situation et l'expérience des femmes et

have been equally taken into account and addressed in plans and activities; (§ 23 of the EM to GPR 2)

gender reassignment treatment refers to different medical and non-medical treatments which some transgender persons may wish to undergo. However, such treatments may also often be required for the legal recognition of one's preferred gender, including hormonal treatment, sex or gender reassignment surgery (such as facial surgery, chest/breast surgery, different kinds of genital surgery and hysterectomy), sterilisation (leading to infertility). Some of these treatments are considered and experienced as invasive for the body integrity of the persons; (CommDH 2011, op. cit.)

genocide shall mean any of the acts listed in Article 6 of the Rome Statute of the International Criminal Court committed with intent to destroy, in whole or in part, a national, ethnical, racial or religious group; (§ 7 of the EM to GPR 15)

glorification shall mean the celebrating or praising of someone for having done something; (§ 7 of the EM to GPR 15)

groups of concern to ECRI: it is suggested that identification of such categories "will depend according to national circumstances, and may include for example immigrant groups, national minorities and/or other vulnerable groups". ECRI's annual reports have listed under the category of "vulnerable groups" Roma, migrants, Muslims, refugees and asylum seekers, members of Black and Jewish communities, as well as other religious minorities; (§ 12 of the EM to GPR 14)

des hommes sont pris en compte et traités de manière égale dans les projets et activités ; (§ 23 de l'EM à la RPG 2)

le **traitement de conversion sexuelle** fait référence aux différents traitements médicaux et non médicaux que certaines personnes transgenres souhaitent éventuellement entreprendre. A noter cependant que, souvent, ces traitements peuvent également être requis pour que soit juridiquement reconnu le genre choisi par la personne, et comprendre un traitement hormonal, une opération chirurgicale de changement de sexe ou de genre (chirurgie faciale, chirurgie de la poitrine, diverses formes de chirurgie génitale et d'hystérectomie, etc.) et une stérilisation (qui conduit à l'infertilité). Certains de ces traitements sont considérés et vécus comme invasifs pour l'intégrité corporelle de la personne; (CommDH 2011, op. cit.)

génocide, l'un quelconque des actes énoncés à l'article 6 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

éloge, le fait de glorifier ou de faire l'éloge de quelqu'un pour ses actes; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

groupes relevant du mandat de l'ECRI : l'ECRI précise que les catégories de personnes à étudier peuvent varier « en fonction des contextes nationaux et pourront, par exemple, inclure des groupes d'immigrés, des minorités nationales et/ou d'autres groupes vulnérables ». Dans la catégorie des « groupes vulnérables » cités dans les rapports annuels de l'ECRI figurent les Roms, les migrants, les musulmans, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les membres des communautés noire et juive et diverses minorités religieuses ; (§ 12 de l'EM à la RPG 14)

harassment consists in conduct related to one of the enumerated grounds which has the purpose or the effect of violating the dignity of a person and of creating an intimidating, hostile, degrading, humiliating or offensive environment; (§ 35 of the EM to GPR No. 7)

hate crime towards LGBT persons refers to criminal acts with a bias motive. Hate crimes include intimidation, threats, property damage, assault, murder or any other criminal offence where the victim, premises or target of the offence are selected because of their real or perceived connection, attachment, affiliation, support or membership of an LGBT group. There should be a reasonable suspicion that the motive of the perpetrator is the sexual orientation or gender identity of the victim; (CommDH 2011, op. cit.)

hate-motivated incident are incidents, acts or manifestations of intolerance committed with a bias motive that may not reach the threshold of hate crimes, due to insufficient proof in a court of law for the criminal offence or bias motivation, or because the act itself may not have been a criminal offence under national legislation; (CommDH 2011, op. cit.; see also "racist incident")

hate speech the advocacy, promotion or incitement, in any form, of the denigration, hatred or vilification of a person or group of persons, as well as any harassment, insult, negative stereotyping, stigmatization or threat in respect of such a person or group of persons and the justification of all the preceding types of expression, on the ground of "race", colour, descent,

le harcèlement se définit comme tout comportement lié à un des motifs énumérés, pratiqué aux fins ou avec l'effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; (§ 35 de l'EM à la RPG 7)

les **crimes de haine envers les personnes LGBT** désignent les infractions pénales dont la motivation est fondée sur des préjugés à l'égard de ces personnes. Ces crimes comprennent l'intimidation, les menaces, la dégradation des biens, les voies de fait, le meurtre ou toute autre infraction pénale pour laquelle la victime, le lieu ou la cible de l'infraction est choisi en raison de son lien réel ou perçu avec un groupe LGBT ou de son attachement, de son affiliation, de son soutien ou de son appartenance, réel ou perçu, à un tel groupe. Il doit exister des raisons plausibles de soupçonner que le motif de l'auteur est l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime; (CommDH 2011, op. cit.)

le terme **incident motivé par la haine** désigne les incidents, actes ou manifestations d'intolérance qui se produisent en raison de préjugés, sans toutefois nécessairement atteindre le seuil d'un crime de haine, et ce en raison de l'insuffisance d'éléments attestant devant un tribunal qu'il y a infraction pénale ou motivation fondée sur des préjugés, ou parce que l'acte lui-même n'est pas qualifié d'infraction pénale en vertu de la législation nationale; (CommDH 2011, op.cit. ; voir également « incident raciste »)

discours de haine, on entend le fait de prôner, de promouvoir ou d'encourager sous quelque forme que ce soit, le dénigrement, la haine ou la diffamation d'une personne ou d'un groupe de personnes ainsi que le harcèlement, l'injure, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation ou la menace envers une personne ou un groupe de personnes et la justification de tous les types précédents d'expression au motif de la « race

national or ethnic origin, age, disability, language, religion or belief, sex, gender, gender identity, sexual orientation and other personal characteristics or status; may take the form of the public denial, trivialisation, justification or condonation of crimes of genocide, crimes against humanity or war crimes which have been found by courts to have occurred, and of the glorification of persons convicted for having committed such crimes; (§ 5-6 of the Preamble to GPR. 15)

hatred shall mean a state of mind characterised as intense and irrational emotions of opprobrium, enmity and detestation towards the target group; (§ 7 of the EM to GPR 15)

heteronormativity can be defined as the institutions, structures of understanding and practical orientations that make heterosexuality seem coherent, natural and privileged. It involves the assumption that everyone is heterosexual, and that heterosexuality is the ideal and superior to homosexuality or bisexuality. Heteronormativity also includes the privileging of normative expressions of gender – what is required or imposed on individuals in order for them to be perceived or accepted as “a real man” or “a real woman” as the only available categories; (CommDH 2011, op. cit.)

Holocaust denial shall mean the act of denying, questioning or admitting doubts, in whole or in part, with the respect to the historical fact of the genocide of Jews during the Second World War; (§ 7 of the EM to GPR 15)

»1, de la couleur, de l'origine familiale, nationale ou ethnique, de l'âge, du handicap, de la langue, de la religion ou des convictions, du sexe, du genre, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, d'autres caractéristiques personnelles ou de statut. Reconnaisant que les actes précités peuvent revêtir la forme d'un déni, d'une banalisation, d'une justification ou d'une légitimation en public de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre confirmés par la justice, ainsi que d'un éloge des personnes condamnées pour avoir commis de tels crimes; (§ 5-6 du préambule de la RPG 15)

haine, un état d'esprit caractérisé par des manifestations intenses et irrationnelles d'opprobre, d'hostilité et de détestation envers le groupe visé; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

l'hétéronormativité peut être définie comme l'ensemble des institutions, systèmes structurés de compréhension et orientations concrètes qui font que l'hétérosexualité semble cohérente, naturelle et privilégiée. Elle part du principe que tout le monde est hétérosexuel, que l'hétérosexualité est l'idéal et qu'elle est supérieure à l'homosexualité et à la bisexualité. L'hétéronormativité inclut également le fait de privilégier les expressions normatives du genre, c'est-à-dire ce qui est attendu des individus ou ce qui leur est imposé pour qu'ils soient perçus ou acceptés comme « de vrais hommes » ou « de vraies femmes », ces deux catégories étant les seules possibles; (CommDH 2011, op. cit.)

négation de l'Holocauste, l'acte de nier ou de mettre en cause, en tout ou en partie, le fait historique du génocide des Juifs perpétré pendant la Deuxième Guerre mondiale, ou d'admettre des doutes en la matière; (§ 7 de l'EM à GPR 15)

homophobia shall mean prejudice against, hatred towards, or fear of homosexuality or of people who are identified or perceived as being bisexual, gay, lesbian or transgender; (§ 7 of the EM to GPR 15)

hostility shall mean a manifestation of hatred beyond a mere state of mind; (§ 7 of the EM to GPR 15)

incitement shall mean statements about groups of persons that create an imminent risk of discrimination, hostility or violence against persons belonging to them; (§ 7 of the EM to GPR 15)

inclusion is an approach that values diversity and aims to afford equal rights and opportunities to everyone by creating conditions which enable the full and active participation of every member of society; (Information document for 6th cycle)

independence of equality bodies means that they should have both de jure and de facto independence, be separate legal entities placed outside the executive and legislature, and have the necessary competences, powers and resources to make a real impact. They should function without any interference from the State, political parties or other actors and should not be given any instructions by them; they should be fully independent at institutional and operational level; (§§ 2 and 22 of GPR 2)

integration is a two-way process with society, governments and local authorities facilitating, supporting and promoting the integration efforts of individuals; (Information document for 6th cycle)

homophobie, tout préjugé, haine ou peur de l'homosexualité, concernant des personnes identifiées ou perçues comme étant bisexuelles, homosexuelles, lesbiennes ou transgenres; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

hostilité, toute manifestation de haine qui va au-delà du simple état d'esprit ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

incitation, toute déclaration sur des groupes de personnes qui crée un risque imminent de discrimination, d'hostilité ou de violence envers des personnes appartenant à ces groupes ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

inclusion est une approche qui valorise la diversité et vise à assurer l'égalité des droits et des chances pour tous en créant les conditions qui permettent la participation pleine et active de chaque membre de la société ; (document d'information du 6^{ème} cycle)

l'indépendance des organismes de promotion de l'égalité signifie qu'ils devraient bénéficier d'une indépendance de jure et de facto être des entités juridiques distinctes placées hors de l'exécutif et du pouvoir législatif et disposer des compétences, des pouvoirs et des ressources nécessaires pour avoir un impact réel. Ils ne devraient subir aucune ingérence de l'État, des partis politiques ou autres acteurs, qui ne devraient leur donner aucune instruction ; ils devraient jouir d'une pleine indépendance au plan institutionnel et au niveau opérationnel ; (§§ 2 et 22 de la RPG 2)

intégration est un processus à double au sein duquel la société, les gouvernements et les autorités locales facilitent, soutiennent et promeuvent les efforts d'intégration des individus ; (document d'information pour le 6^{ème} cycle)

intersectional discrimination refers to a situation where several grounds interact with each other at the same time in such a way that they become inseparable and their combination creates a new ground woman; (§ 1 of the EM to GPR 14)

intersex people are persons who are born with chromosomal, hormonal levels or genital characteristics which do not correspond to the given standard of “male” or “female” categories as for sexual or reproductive anatomy. This word has replaced the term “hermaphrodite”, which was extensively used by medical practitioners during the 18th and 19th centuries. Intersexuality may take different forms and cover a wide range of conditions; (CommDH 2011, op. cit.)

irregularly present migrants should be understood as individuals – women, men and children - present in a member State that is not their country of origin, who do not, or no longer, fulfil the conditions under national law for entry or stay in that member State; (§ 1 of Abstract to GPR 16)

islamophobia shall mean prejudice against, hatred towards, or fear of the religion of Islam or Muslims; (§ 7 of the EM to GPR 15)

LGBT people or **LGBT persons** is an umbrella term used to encompass lesbian, gay, bisexual, and transgender persons. It is a heterogeneous group that is often bundled together under the LGBT heading in social and political arenas. Sometimes LGBT is extended to include intersex and queer persons (LGBTIQ); (CommDH 2011, op. cit.)

marginalisation shall mean the making of a group of persons feel or be isolated or unimportant and thereby limiting their participation in society; (§ 7 of the EM to

discrimination croisée correspond à une situation dans laquelle plusieurs motifs de discrimination interagissent au point de devenir inséparables, leur combinaison créant alors un motif nouveau ; (§ 1 de l’EM à la RPG 14)

les **personnes intersexes** sont des personnes nées avec des caractéristiques chromosomiques, génitales ou de niveau hormonal qui ne correspondent pas à la norme admise des catégories « masculin » et « féminin » telles qu’utilisées en anatomie sexuelle ou reproductive. Ce terme a remplacé celui de « hermaphrodite », très utilisé par les médecins au XVIIIe et au XIXe siècle. L’intersexualité peut prendre diverses formes et couvre un ensemble de situations très variées ; (CommDH 2011, op. cit.)

migrants en situation irrégulière il faut entendre les personnes – femmes, hommes et enfants - présentes dans un Etat membre qui n’est pas leur pays d’origine, qui ne remplissent pas, ou plus, les conditions de droit national d’entrée ou de séjour dans cet Etat membre ; (§ 7 de Résumé à la RPG 16)

islamophobie, tout préjugé, haine ou peur, concernant l’islam ou les musulmans; (§ 7 de l’EM à la RPG 15)

personnes LGBT est un terme générique qui recouvre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Ces personnes, qui constituent un groupe hétérogène, sont souvent rassemblées sous le qualificatif LGBT dans le domaine social et sur la scène politique. Le terme LGBT est parfois étendu aux personnes intersexes et queer (LGBTIQ); (CommDH 2011, op. cit.)

marginalisation, le fait d’isoler ou de n’accorder aucune importance à un groupe de personnes, ou de leur donner un tel sentiment, et, partant, de limiter leur

GPR 15)

media literacy shall mean the knowledge, skills and attitude required to engage with all forms of media, including, in particular, an understanding of its role and functions in democratic societies and the ability both to critically evaluate media content and to engage with media for the purpose of self-expression and democratic participation; (§ 7 of the EM to GPR 15)

multiple discrimination refers to discrimination suffered on two or more enumerated grounds, for example, on the grounds of religion and gender as experienced by a Muslim woman; (§ 1 of the EM to GPR 14)

negative stereotyping shall mean the application to a member or members of a group of persons of an generalised belief about the characteristics of those belonging to that group that involves viewing all of them in a poor light regardless of the particular characteristics of the member or members specifically concerned; (§ 7 of the EM to GPR 15)

people of African descent shall mean all people identifying themselves as being of African descent

police those exercising (or having by law) the power to use force in order to maintain law and order in society, normally including prevention and detection of crime. This Recommendation applies regardless of how such police are organised; whether centralised or locally oriented, whether structured in a civilian or military manner, whether labelled as services or forces, or whether they are accountable to the state, to international, regional or local authorities or to a wider public. This includes secret security and intelligence services and border control officials. It also includes private companies

participation à la société; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

éducation aux médias, la connaissance, les compétences et les comportements nécessaires pour utiliser toutes les formes de médias, en particulier la compréhension de leur rôle et de leurs fonctions dans les sociétés démocratiques et la capacité d'évaluer de façon critique les contenus médiatiques et d'utiliser les médias pour s'exprimer et participer à la démocratie; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

discrimination multiple: la discrimination fondée sur deux motifs ou plus parmi ceux couverts par l'ECRI ; la religion et le genre par exemple, dans le cas d'une femme musulmane ; (§ 1 de l'EM à la RPG 14).

stéréotypes négatifs, le fait d'appliquer à un ou des membres d'un groupe de personnes une conception généralisée de caractéristiques présumées, notamment en considérant le groupe tout entier de manière négative, quelles que soient les caractéristiques individuelles de ses membres; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

Personnes d'ascendance africaine, toutes les personnes se considérant d'ascendance africaine

police désigne les agents qui exercent (ou peuvent exercer selon la loi) le pouvoir d'utiliser la force pour faire assurer le respect du droit et le maintien de l'ordre public dans la société, comprenant normalement la prévention et la détection des infractions. Cette Recommandation s'applique quel que soit le type d'organisation de la police, centralisée ou ancrée au niveau local, reposant sur des structures civiles ou militaires, portant le nom de services ou de forces, responsable soit devant le pouvoir central, soit devant les pouvoirs internationaux, régionaux ou locaux ou encore devant un public plus

exercising police powers as defined above; (§ 22 of the EM to GPR 11)

positive action includes temporary and proportionate measures or strategies to counter the effects of past discrimination, to eliminate existing discrimination and to promote equality of opportunity. Paragraph 7(a) sets out a recommendation for member States to enact legislation permitting employers to adopt special temporary positive action measures. [...] Examples of positive action by member States include the development of programmes that build employability skills, such as apprenticeships and traineeships for vulnerable groups; the provision of adult education in areas where such groups live including vocational training and qualifications for higher-skilled sectors; targeted scholarships and research fellowships for higher education; free access to language and literacy training; ensuring equal access to new technologies, or training programmes (with provision for child care) targeted at women from vulnerable groups; (Explanation concerning § 7 in the EM to GPR 14)

promoting diversity means supporting a valuing of diversity and its added value in society and organisations. It includes making reasonable adjustments to take account of the practical implications of diversity; (§ 21 of the EM to GPR 2)

promoting good relations between different groups in society entails fostering mutual respect, understanding and integration while continuing to combat discrimination and intolerance; (§ 21 of the EM to GPR 2)

large. Cette définition inclut les services secrets et de renseignement ainsi que la police des frontières. Elle comprend également les entreprises privées qui exercent les pouvoirs de police tels que définis ci-dessus ; (§ 22 de l'EM à la RPG 11)

par **mesures positives**, on entend des mesures ou stratégies temporaires et proportionnées destinées à remédier aux effets des discriminations passées, à éliminer la discrimination existante et à promouvoir l'égalité des chances. [...] Parmi les mesures positives utilisées dans les États membres, on peut citer des programmes visant à améliorer l'aptitude à l'emploi des populations vulnérables par des périodes de stage ou d'apprentissage ; l'offre de formations pour adultes dans les quartiers où vivent ces populations, y compris des formations professionnelles ou des mises à niveau pour des secteurs demandant davantage de qualifications ; des bourses ciblées d'études et de recherche dans l'enseignement supérieur ; des cours de langue ou d'alphabétisation gratuits ; la garantie de l'égalité d'accès aux nouvelles technologies, ou encore des programmes de formation (accompagnés de dispositions pour la garde des enfants) destinés aux femmes de populations vulnérables ; (Explication concernant le § 7 dans le document EM à la RPG 14)

la **promotion de la diversité** consiste à œuvrer pour valoriser la diversité et son apport à la société et aux organisations. Des aménagements raisonnables peuvent ainsi être faits pour tenir compte des incidences concrètes de la diversité ; (§ 21 de l'EM à la RPG 2)

promouvoir de bonnes relations entre les personnes appartenant aux différents groupes de la société implique de favoriser respect et compréhension mutuelle ainsi que l'intégration tout en continuant à combattre les discriminations et

promotion and prevention function of equality bodies encompasses the promotion of equality and prevention of discrimination. It should include the competences to promote and achieve equality, prevent and eliminate discrimination and intolerance, and promote diversity and good relations between the different groups in society; (§§ 10 and 13 of GPR 2)

queer is a term laden with various meanings and a long history, but currently often denotes persons who do not wish to be identified with reference to traditional notions of gender and sexual orientation and eschew heterosexual, heteronormative and gender-binary categorisations. It is also a theory, which offers a critical perspective into heteronormativity; (CommDH 2011, op. cit.)

racial profiling shall mean the use by the police, with no objective and reasonable justification, of grounds such as race, colour, language, religion, nationality or national or ethnic origin in control, surveillance or investigation activities; (§ 1 of GPR 11)

“**race**”: Since all human beings belong to the same species, ECRI rejects theories based on the existence of different “races”. However, ECRI uses this term in order to ensure that those persons who are generally and erroneously perceived as belonging to “another race” are not excluded from the protection provided for by the legislation; (footnote No. 1 of GPR 7)

racism shall mean the belief that a ground such as “race”, colour, language, religion, nationality or national or ethnic origin justifies contempt for a person or a group

l'intolérance; (§ 21 de l'EM à la RPG 2)

la fonction de promotion et de prévention des organismes de promotion de l'égalité comprend la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination. Elle devrait inclure les compétences de promouvoir et réaliser l'égalité, prévenir et mettre fin aux discriminations et à l'intolérance et promouvoir la diversité et les bonnes relations entre les différents groupes composant la société ; (§§ 10 et 13 de la RPG 2)

queer est un terme aux significations multiples qui a une longue histoire. Aujourd'hui, il désigne souvent des personnes qui ne souhaitent pas être identifiées en référence à des notions traditionnelles de genre et d'orientation sexuelle et qui évitent les classifications hétérosexuelles, hétéronormatives et binaires reposant sur le genre. Il s'agit aussi d'une théorie qui adopte un point de vue critique sur l'hétéronormativité; (CommDH 2011, op. cit.)

profilage racial l'utilisation par la police, sans justification objective et raisonnable, de motifs tels que la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique dans des activités de contrôle, de surveillance ou d'investigation ; (§ 1 RPG 11)

« **race** » : Tous les êtres humains appartenant à la même espèce, l'ECRI rejette les théories fondées sur l'existence de «races» différentes. Cependant, l'ECRI utilise ce terme afin d'éviter de laisser sans protection juridique les personnes qui sont généralement et erronément perçues comme appartenant à une «autre race» ; (note d'en bas de page n° 1 de la RPG 7)

racisme, la croyance qu'un motif tel que la « race », la couleur de peau, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une

<p>of persons, or the notion of superiority of a person or a group of persons; (§ 1 of GPR 7)</p>	<p>personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes ; (§ 1 de la RPG 7)</p>
<p>racist incidents consist of any incident which is perceived to be racist by the victim or any other person; (§ 62 of the EM to GPR 11)</p>	<p>incident raciste- tout incident qui est perçu comme étant raciste par la victime ou toute autre personne ; (§ 62 de l'EM à la RPG 11)</p>
<p>racist offences- ordinary offences (such as murder, assault and battery, arson or insult) committed with a racist motivation (racially-motivated offences), and other offences in which the racist element is inherent to the offence (such as incitement to racial hatred or participation in a racist organisation) (§ 63 of the EM to GPR 11)</p>	<p>infraction raciste - toute infraction ordinaire (telle que le meurtre, les violences et voies de fait, l'incendie criminel et l'insulte) commise avec une motivation raciste (infraction à motivation raciste) et d'autres infractions dont l'élément raciste est inhérent à ces infractions (telles que l'incitation à la haine raciale ou la participation à une organisation raciste) (§ 63 de l'EM à la RPG 11)</p>
<p>radicalisation shall mean the process whereby someone adopts extreme political, religious or social values which are inconsistent with those of a democratic society; (§ 7 of the EM to GPR 15)</p>	<p>radicalisation, le processus par lequel une personne adopte des valeurs politiques, religieuses ou sociales extrêmes incompatibles avec celles d'une société démocratique; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)</p>
<p>Roma shall mean not only Roma but also Sinti, Kali, Ashkali, "Egyptians", Manouche and kindred population groups in Europe, together with Travellers; (§ 7 of the EM to GPR 15).</p>	<p>Roms, non seulement les Roms, mais également les Sintés, les Kalés, les Ashkalis, les « Egyptiens », les Manouches et les groupes de population apparentés en Europe, ainsi que les Gens du voyage; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)</p>
<p>segregation is the act by which a (natural or legal) person separates other persons on the basis of one of the enumerated grounds without an objective and reasonable justification, in conformity with the proposed definition of discrimination. As a result, the voluntary act of separating oneself from other persons on the basis of one of the enumerated grounds does not constitute segregation; (§ 16 of the EM to GPR 7)</p>	<p>la ségrégation est l'acte pour une personne (physique ou morale) de séparer d'autres personnes pour un des motifs énumérés sans qu'il existe une justification objective et raisonnable, conformément à la définition proposée de la discrimination. Par conséquent, le fait pour une personne de se séparer volontairement d'autres personnes pour un des motifs énumérés ne constitue pas une ségrégation; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)</p>
<p>sex shall mean a person's biological status;</p>	<p>sexe, le statut biologique d'une personne; (§ 7 de l'EM à GPR 15)</p>
<p>sexual orientation shall mean each person's capacity for profound emotional, affectional and sexual attraction to, and</p>	<p>orientation sexuelle, la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers</p>

intimate and sexual relations with, individuals of a different gender or the same gender or more than one gender; (§ 7 of the EM to GPR 15)

sport means all forms of physical activity which, through casual or organised participation, aim at expressing or improving physical fitness and mental well-being, forming social relationships or obtaining results in competition at all levels; (§ 2 of the EM to GPR 12)

status shall mean a person's legal or factual situation, covering not only having a particular marital, migrant or professional status but also factors such as birth outside marriage, disability, financial position, health, imprisonment, membership of a trade union or other body and place of residence; (§ 7 of the EM to GPR 15)

stigmatisation shall mean the labelling of a group of persons in a negative way; (§ 7 of the EM to GPR 15)

strategic litigation consists of identifying and carefully selecting cases for litigation in order to clarify, promote and protect the rights of a whole group of people who are in a similar situation, and ensuring widespread publicity for such cases and dissemination of their results including through the media; (§ 80 of the EM to GPR 2)

structural discrimination refers to rules, norms, routines, patterns of attitudes and behaviour in institutions and other societal structures that, consciously or unconsciously, present obstacles to groups or individuals in accessing the same rights and opportunities as others and that contribute to less favourable outcomes for them than for the majority of the population; (§ 20 of the EM to GPR 2)

des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

on entend par **sport** toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux; (§ 2 de l'EM à la RPG 12)

statut, la situation juridique ou factuelle d'une personne englobant non seulement la situation familiale, la situation professionnelle et le statut de migrant, mais aussi des facteurs tels que la naissance hors mariage, le handicap, la situation financière, l'état de santé, le fait d'être en détention, l'affiliation à un syndicat ou à un autre organisme et le lieu de résidence; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

stigmatisation, le fait de cataloguer de manière négative un groupe de personnes; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

le **recours stratégique** consiste à recenser et à choisir avec soin des affaires à trancher pour clarifier, promouvoir et protéger les droits d'un groupe de personnes se trouvant dans une même situation en donnant une grande visibilité à ces affaires et en diffusant leurs résultats, notamment dans les médias; (§ 80 de l'EM à la RPG 2)

on entend par **discrimination structurelle** les règles et normes, procédures, démarches et comportements habituels des institutions et autres structures de la société qui, consciemment ou inconsciemment, empêchent certains groupes ou individus de bénéficier de l'égalité des droits et de l'égalité des chances et les désavantagent au final par rapport à la majorité de la population ; (§ 20 de l'EM à la RPG 2)

support and litigation function of equality bodies consists in providing support to people exposed to discrimination and intolerance and in pursuing litigation on their behalf; (§ 10 of GPR 2)

transgender persons include person who have a gender identity which is different from the gender assigned to them at birth and those people who wish to portray their gender identity in a different way from the gender assigned at birth. It includes those people who feel they have to, prefer to, or choose to, whether by clothing, accessories, mannerisms, speech patterns, cosmetics or body modification, present themselves differently from the expectations of the gender role assigned to them at birth. This includes, among many others, persons who do not identify with the labels “male” or “female”, transsexuals, transvestites and cross-dressers. A transgender man is a person who was assigned “female” at birth but has a gender identity which is “male” or within a masculine gender identity spectrum. A transgender woman is a person who was assigned “male” at birth but has a gender identity which is female or within a feminine gender identity spectrum. Analogous labels for sexual orientation of transgender people are used according to their gender identity rather than the gender assigned to them at birth. A heterosexual transgender man, for example, is a transgender man who is attracted to female partners. A lesbian transgender woman is attracted to female partners. The word transgenderism refers to the fact of possessing a transgender identity or expression; (CommDH 2011, op. cit.)

la fonction d’assistance et de traitement du contentieux des organismes de promotion de l’égalité comprend l’assistance aux personnes exposées aux discriminations et à l’intolérance et le traitement du contentieux en leur nom ; (§ 10 à la RPG 2)

les personnes transgenres comprennent les personnes qui ont une identité de genre différente du genre qui leur a été attribué à la naissance et les personnes qui souhaitent présenter leur identité de genre de manière différente de celle du genre qui leur a été attribué à la naissance. Ce terme désigne notamment les personnes qui, par nécessité intérieure, par préférence ou par choix, se présentent, par leur façon de s’habiller, de porter des accessoires, de parler, de se maquiller ou par des modifications corporelles, de façon différente de ce qu’on peut attendre du genre, et donc du rôle, qui leur a été attribué à la naissance. Cela inclut, parmi beaucoup d’autres, les personnes qui ne s’identifient pas aux qualificatifs « masculin » ou « féminin », les personnes transsexuelles ou les personnes travesties. Un homme transgenre est une personne à laquelle on a attribué le genre « féminin » à la naissance, mais qui a une identité de genre correspondant au genre « masculin » ou située dans une tendance d’identité de genre masculin. Une femme transgenre est une personne à laquelle on a attribué le genre « masculin » à la naissance, mais qui a une identité de genre correspondant au genre « féminin » ou située dans une tendance d’identité de genre féminin. Les termes utilisés pour qualifier l’orientation sexuelle des personnes transgenres sont conformes à leur identité de genre et non au genre qui leur a été attribué à la naissance. Par exemple, un homme transgenre hétérosexuel est un homme transgenre qui est attiré par les femmes. De même, une femme transgenre lesbienne

transsexual refers to a person who has a gender identity which does not correspond to the sex assigned at birth and consequently feels a profound need to permanently correct that sex and to modify bodily appearance or function by undergoing gender reassignment treatment; (CommDH 2011, op. cit.)

transphobia shall mean prejudice against, hatred towards, or fear of transsexuality and transsexual or transgender people, based on the expression of their internal gender identity; (§ 7 of the EM to GPR 15)

transvestite (cross-dresser) describes a person who regularly, although part-time, wears clothes mostly associated with the opposite gender to her or his birth gender; (CommDH 2011, op. cit.)

trivialisation shall mean the making of something seem unimportant or insignificant; (§ 7 of the EM to GPR 15)

vilification shall mean the abusive criticism of one or more persons in connection with their membership of a particular group of persons; (§ 7 of the EM to GPR 15)

violence shall mean the use of physical force or power against another person, or against a group or community, which either results in, or has a high likelihood of resulting in, injury, death, psychological harm, maldevelopment or deprivation; (§ 7 of the EM to GPR 15)

sera attirée par les femmes. On utilise les termes transidentité et transidentitaire pour faire référence à l'identité ou à l'expression transgenre ; (CommDH 2011, op. cit.)

transsexuel fait référence à une personne ayant une identité de genre qui ne correspond pas au sexe qui lui a été attribué à la naissance et qui, de ce fait, ressent le profond besoin de changer de sexe de façon permanente et de modifier son apparence ou sa fonction corporelle en suivant un traitement de conversion sexuelle; (CommDH 2011, op. cit.)

transphobie, tout préjugé, haine ou peur de la transsexualité, concernant les personnes transsexuelles ou transgenres, fondé(e) sur l'expression de leur identité de genre intime ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

le terme **travesti** s'applique aux personnes qui, de façon régulière mais non permanente, portent des vêtements qui sont le plus souvent associés au genre opposé à celui qui leur a été attribué à la naissance ; (CommDH 2011, op. cit.)

banalisation, le fait de faire apparaître quelque chose comme mineur ou sans importance; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

diffamation, tout critique abusive d'une ou de plusieurs personnes en relation avec son/leur appartenance à un groupe particulier de personnes; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

violence, l'usage de la force physique ou du pouvoir contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner des blessures, la mort, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou des carences; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

vulnerable groups shall mean those groups who are particularly the object of hate speech, which will vary according to national circumstances but are likely to include asylum seekers and refugees, other immigrants and migrants, Black and Jewish communities, Muslims, Roma/Gypsies, as well as other religious, historical, ethnic and linguistic minorities and LGBT persons; in particular it shall include children and young persons belonging to such groups; (§ 7 of the EM to GPR 15)

war crimes shall mean any of the acts listed in Article 8 of the Rome Statute of the International Criminal Court; (§ 7 of the EM to GPR 15)

xenophobia shall mean prejudice against, hatred towards, or fear of people from other countries or cultures; (§ 7 of the EM to GPR 15)

groupes vulnérables, les groupes particulièrement visés par les discours de haine, qui diffèrent selon le contexte national mais risquent fort d'inclure les demandeurs d'asile et les réfugiés, d'autres immigrants et migrants, les communautés noires et juives, les musulmans, les Roms/Tsiganes, ainsi que d'autres minorités religieuses, historiques, ethniques et linguistiques, et les personnes LGBT; cela inclura en particulier les enfants et les jeunes personnes appartenant à ces groupes; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

crimes de guerre, l'un quelconque des actes énumérés à l'article 8 du statut de Rome de la Cour pénale internationale; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)

xénophobie, tout préjugé, haine ou peur, concernant des personnes issues d'autres pays ou cultures ; (§ 7 de l'EM à la RPG 15)